



**LISTE DE VÉRIFICATION POUR
L'APPROVISIONNEMENT LOCAL AFIN DE SOUTENIR
L'APPROVISIONNEMENT AUPRÈS D'ENTREPRISES
AUTOCHTONES DANS L'INDUSTRIE MINIÈRE**





NOTE AUX LECTEURS ET REMERCIEMENTS



Ressources naturelles
Canada

Natural Resources
Canada

La Liste de vérification pour l'approvisionnement local afin de soutenir l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones dans l'industrie minière est financée par Ressources naturelles Canada et rédigée par le programme Mining Shared Value d'Ingénieurs sans frontières Canada, avec le soutien de la société-conseil autochtone Mokwateh. Mokwateh a pris part à l'élaboration de cette liste de vérification et des documents connexes, en plus de diriger des consultations auprès de communautés autochtones et de sociétés de développement économique à travers le Canada.



engineers without borders
ingénieurs sans frontières
Canada

Le programme Mining Shared Value (MSV) d'Ingénieurs sans frontières Canada est une initiative à but non lucratif qui encourage et soutient le secteur minier mondial et les intervenants y étant rattachés afin d'optimiser l'approvisionnement local en biens et services auprès des communautés et des pays d'accueil. Grâce au financement de l'agence de développement allemande GIZ, MSV a créé le Mécanisme de reporting sur l'approvisionnement local dans le secteur minier (MRAL), qui a orienté la sélection des pratiques exemplaires faisant partie de cette liste de vérification.



Mokwateh

Mokwateh est une société-conseil établissant des liens, fièrement engagée dans la recherche d'un terrain d'entente et la création d'un bien commun. Ce qui empêche la réconciliation de progresser, c'est souvent une voie crédible à suivre. Cette voie, Mokwateh la crée justement, grâce à une équipe d'experts d'une grande expérience, tenant véritablement à vous aider à canaliser vos efforts vers ce qui importe le plus.

No de cat. : M34-87/2024F (imprimé)

ISBN: 978-0-660-70107-3

No de cat. : M34-87/2024F-PDF (En ligne)

ISBN: 978-0-660-70105-9



MinesCanada.ca
#YourCMMP

Also available in English : Local Procurement Checklist to Support Indigenous Procurement in Mining



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Structure de la liste de vérification.	3
Comment cette liste de vérification peut-elle être utilisée?	4
Définition de l'approvisionnement local	4
Ententes sur les répercussions et les avantages (ERA) et autres ententes de développement communautaire	5
Création de la liste de vérification	6
 Pratiques exemplaires en matière d'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones dans l'industrie minière canadienne.	7
1. Stratégie et gestion de l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones.	9
Pratiques exemplaires	9
Politiques relatives à l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones et leur intégration dans des politiques plus larges.	9
Structures de responsabilité et de gestion pour l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones.	9
Politiques d'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones pour l'IAC, l'IACG et d'autres fournisseurs principaux	10
Mesurer l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones et établir des rapports à ce propos	10
Incitatifs internes et structures de récompense	11
Communications internes	11
Gestion de groupes aux intérêts multiples avec des partenaires extérieurs.	11
Critères d'évaluation de l'entreprise	13
 2. Procédures d'approvisionnement préférentielles et favorables pour les fournisseurs autochtones.	15
Pratiques exemplaires	15
Préavis de projets de marchés	15



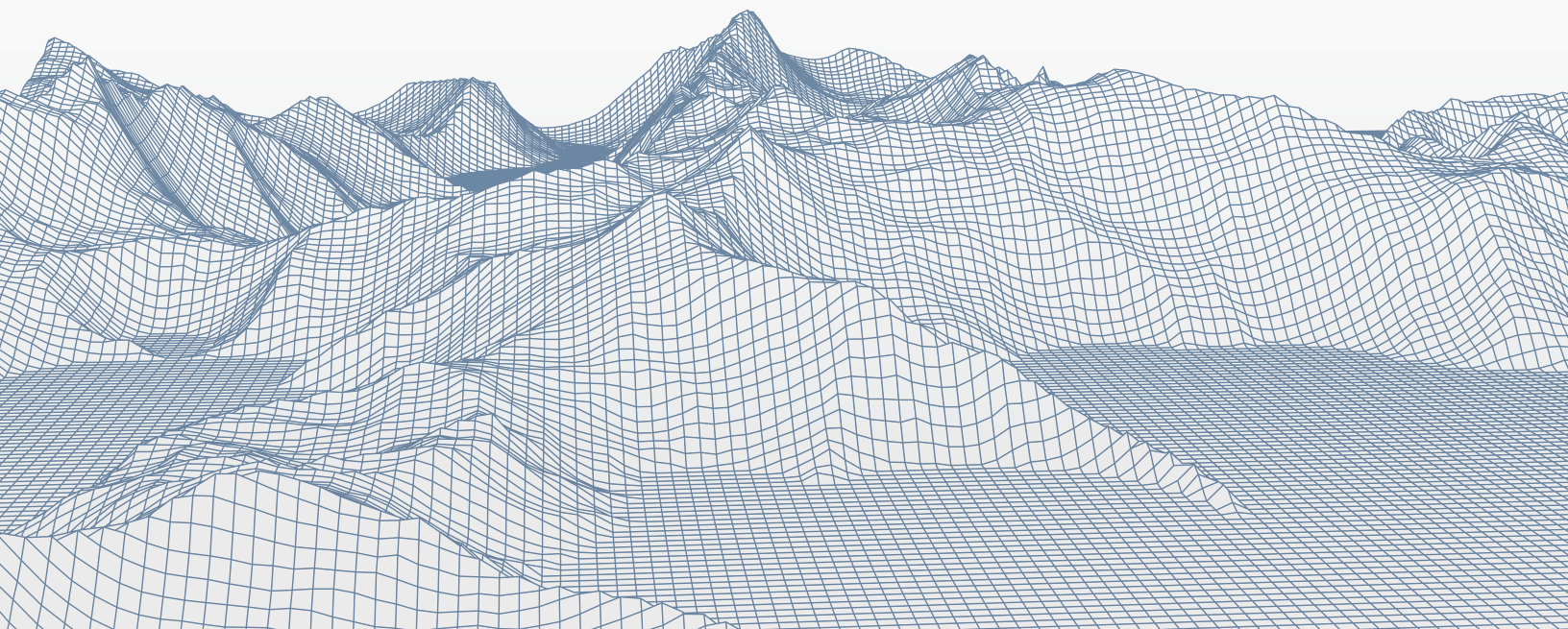


Préférences en matière de prix	15
Procédures de paiement anticipé et flexible	16
Dégrouper des contrats.	16
Portails d'inscription, de sélection préalable et d'approvisionnement pour les fournisseurs	16
Annonces publiques et publicités	16
Recherche et évaluation des fournisseurs	17
Journées portes ouvertes pour les fournisseurs.	17
Participation à des événements pertinents et parrainage	17
Critères d'évaluation de l'entreprise	18
3. Partage de renseignements pratiques et établissement de rapports	20
Pratiques exemplaires.	20
Procédures pour l'avis de projet de marché.	20
Avis de besoins en matière d'approvisionnement	20
Établissement de rapports sur la durabilité en matière d'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones	20
Critères d'évaluation de l'entreprise	21
4. Renforcement des capacités des fournisseurs existants et potentiels	23
Pratiques exemplaires.	25
Vérifications de la capacité des fournisseurs	25
Évaluation des capacités économiques des régions environnantes	25
Formation pour les fournisseurs existants et potentiels	25
Création et incubation d'entreprises.	25
Coentreprises	26
Octroi de prêts et de subventions aux fournisseurs existants et potentiels	26
Formation aux connaissances financières	26
Se porter garant des fournisseurs	26
Critères d'évaluation de l'entreprise	27





5. Diligence raisonnable des fournisseurs et lutte contre la corruption	28
Pratiques exemplaires	28
Diligence raisonnable du fournisseur	28
Lutte contre la corruption dans l'approvisionnement	28
Critères d'évaluation de l'entreprise	29





INTRODUCTION

Le Plan canadien pour les minéraux et les métaux (PCMM) définit six orientations stratégiques, parmi lesquelles figure la promotion de la participation des peuples autochtones au secteur des minéraux et des métaux du Canada. La Liste de vérification pour l'approvisionnement local afin de soutenir l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones dans l'industrie minière vise à soutenir l'activité d'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones dans les cinq domaines d'action prioritaires de cette orientation stratégique : le respect des droits, la mobilisation véritable, le renforcement des capacités, les femmes autochtones et les avantages économiques. L'objectif de cet outil est de souligner que l'achat de biens et de services constitue une possibilité économique précieuse pour les entrepreneurs et les collectivités autochtones qui choisissent de participer aux activités d'exploration et d'exploitation minière, et d'aider les sociétés d'exploration et d'exploitation minière à mettre en œuvre des stratégies efficaces pour soutenir les entreprises détenues par des Autochtones. L'établissement de relations commerciales par le biais d'une participation durable et significative à la chaîne de valeur minière soutient le processus de réconciliation en reconnaissant les collectivités minières autochtones hôtes comme détentrices de droits. La liste de vérification a donc pour but d'aider les sociétés d'exploration et d'exploitation minière à améliorer leurs approches et à divulguer leurs pratiques d'approvisionnement qui soutiennent les entreprises autochtones.

L'achat de biens et de services est un levier essentiel du développement économique dans les pays hôtes de l'industrie minière. Dans la plupart des cas, il représente le flux financier le plus important d'un projet ou d'une opération minière vers le pays hôte, dépassant souvent les taxes, les salaires et l'investissement communautaire combinés.



La participation significative des collectivités au secteur des minéraux et des métaux par la fourniture de biens et de services est également un élément clé pour les sociétés d'exploration et d'exploitation minière afin d'établir et de maintenir leur acceptabilité sociale. Dans le contexte de l'atténuation des risques, des questions ont également été posées par les investisseurs, alors que les discussions sur les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont au premier plan de l'adaptation de l'industrie. Un guide sur l'intégration des Autochtones dans les normes d'investissement ESG, publié en 2021 par la First Nations Major Projects Coalition (FNMPC), indique que la relation entre les promoteurs de grands projets, les investisseurs et les nations autochtones est à la base de toutes les composantes de ESG.¹

L'objectif des processus d'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones préférentiel et favorable est de renforcer les capacités et la compétitivité des catégories de fournisseurs cibles afin que les entreprises autochtones deviennent plus compétitives au fil du temps. Il est également important d'envisager l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones de manière à optimiser la valeur ajoutée.

¹ First Nations Major Projects Coalition. (2021). Indigenous Sustainable Investment: Discussing Opportunities in ESG https://fnmpc.ca/wp-content/uploads/FNMPC_ESG_Primer_2021_Final.pdf



Par exemple, le nombre d'employés autochtones occupant des postes de direction peut être une indication plus significative de la valeur ajoutée, par opposition aux bénéfices tirés de la propriété, en fonction du contexte. Les moyens de subsistance durables ne créent pas seulement des avantages tels que l'emploi et les revenus, mais permettent également d'apprendre par la pratique, d'améliorer les compétences et d'obtenir des certifications. La valeur ajoutée est également cruciale pour la diversification économique à long terme, où la présence d'une exploitation minière peut être mise à profit pour développer une entreprise afin d'approvisionner ou de servir d'autres secteurs.

Cette liste de vérification et les documents complémentaires ont pour but de contribuer à une participation durable et significative des peuples autochtones dans le secteur canadien des minéraux et des métaux. Son objectif est d'aider les sociétés minières opérant au Canada à examiner leurs performances par rapport aux pratiques exemplaires en matière d'approvisionnement local et de marchés publics auprès d'entreprises autochtones. De nombreuses initiatives efficaces ont déjà été mises en œuvre par des entreprises aux quatre coins du pays. Cette ressource vise à présenter ces efforts et à mettre en lumière les travaux existants pour soutenir

la collaboration entre l'industrie et la société civile. Bien que cette liste de vérification soit destinée aux sociétés minières, elle est accompagnée de conseils destinés aux collectivités autochtones afin de favoriser la mobilisation des entreprises envers les pratiques d'approvisionnement local et de promouvoir la responsabilité de l'industrie. De plus, la plupart des pratiques exemplaires présentées dans cette liste de vérification sont également applicables à d'autres secteurs dont l'exploitation a lieu sur des territoires autochtones ou à proximité de ceux-ci.





STRUCTURE DE LA LISTE DE VÉRIFICATION

Cette liste de vérification présente les pratiques exemplaires actuelles des sociétés minières pour favoriser les possibilités de marchés pour les fournisseurs locaux et autochtones. Elle est destinée aux sociétés d'exploration et d'exploitation minières ainsi qu'aux entrepreneurs en ingénierie, approvisionnement, construction et gestion (IACG) et aux entrepreneurs en ingénierie, approvisionnement et construction (IAC)². S'appuyant sur les orientations, les normes et les études de cas existantes, chaque catégorie de pratiques exemplaires en matière d'approvisionnement est accompagnée d'un ensemble de critères d'autoévaluation permettant aux entreprises : d'intégrer les pratiques exemplaires d'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones par le biais de systèmes et de structures de gestion déjà utilisés par les sociétés minières canadiennes; de mettre en œuvre une approche axée sur les performances qui permet aux entreprises d'améliorer leurs pratiques au fil du temps.

Le format du système d'évaluation de la liste de vérification s'inspire de la structure des protocoles de Vers le développement minier durable (VDMD). La liste de vérification pour l'approvisionnement local visant à soutenir la participation autochtone à l'exploitation minière utilise une échelle d'évaluation similaire à celle de l'initiative VDMD pour indiquer l'accroissement des niveaux de performance. La décision d'utiliser ce type d'échelle d'évaluation a également été guidée par l'approche adoptée dans le secteur financier pour évaluer les cotes de solvabilité. Cependant, la liste de vérification pour l'approvisionnement local visant à soutenir la participation autochtone à l'exploitation minière n'est pas un protocole VDMD, car elle ne découle pas de processus établis par VDMD et n'est pas appelée à servir dans le cadre de rapports publics annuels et d'une vérification externe par une tierce partie.

La liste de vérification s'accompagne aussi des documents suivants, qui peuvent être consultés [ici](#) sur le site Web de Mines Canada, sous Orientations stratégiques/Promouvoir la participation des peuples autochtones/liste de vérification de l'approvisionnement local.

Tableau d'équivalence des normes - montre l'application des catégories de pratiques exemplaires dans les cadres existants pour la préparation de rapports sur la durabilité utilisés par les sociétés minières au Canada. Notamment : la Global Reporting Initiative (GRI); le cadre pour la préparation de rapports sociaux et économiques du CIMM; le mécanisme de déclaration de l'approvisionnement local dans l'industrie minière; le cadre du Responsible Mining Index (RMI); les normes en matière de métaux et de minéraux du Sustainability Accounting Standards Board (SASB)³; les normes de l'Initiative for Responsible Mining Assurance (IRMA); les principes d'exploitation minière du International Council on Mining and Metals; et les principes d'exploitation minière responsable du World Gold Council. Cette ressource permet aux entreprises de déterminer comment la mise en œuvre d'un ensemble de pratiques contribuera à l'alignement de chaque cadre pour la préparation de rapports.

Exemples d'entreprises – montre les moyens mis en place par des entreprises au Canada et dans le monde entier pour l'application des pratiques, en présentant des exemples de rapports et en soulignant les initiatives et les programmes menés par les entreprises.

Liste de ressources – comprend des notes d'orientation, des études de cas, des exemples de documents stratégiques, des modèles et des ressources supplémentaires.

- Bien qu'elle soit destinée aux sociétés d'exploitation et d'exploration minières et aux entreprises qui approvisionnent le secteur minier, la liste de vérification pourrait également être utile aux organismes publics et privés œuvrant dans d'autres secteurs.
- À partir de juin 2023, la propriété des normes et des projets de la SASB a été transférée à l'[International Sustainability Standards Board \(ISSB\)](#) de la fondation International Financial Reporting Standards (IFRS) Foundation. L'ISSB a confirmé que des renseignements relatifs à l'industrie seront nécessaires pour l'utilisation de ses normes, encourageant les entreprises et les investisseurs à continuer d'utiliser les normes SASB.



COMMENT CETTE LISTE DE VÉRIFICATION PEUT-ELLE ÊTRE UTILISÉE?

C'EST

CE N'EST PAS

Une ressource pour comprendre comment une société minière peut intégrer les pratiques exemplaires en matière d'approvisionnement local dans ses processus et rapports existants	Une exigence prévue par la loi
Un outil pour évaluer les progrès des sociétés minières sur une échelle de pratiques exemplaires	Un cadre de préparation de rapports
Un cadre permettant de comprendre comment l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones est pris en compte dans les normes relatives à la préparation de rapports auxquelles une entreprise adhère et dans celles qu'elle envisage d'adopter.	
Un guide de démarrage et une référence pour ceux qui cherchent à mettre en œuvre de nouvelles approches en décrivant les premières étapes	

DÉFINITION DE L'APPROVISIONNEMENT LOCAL

Bien que cette liste de vérification soit conçue spécialement pour l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones, le terme « approvisionnement local » reste un concept crucial, car la plupart des cadres pour la préparation de rapports sur la durabilité utilisés dans le secteur minier font référence au terme « local » dans le contexte des possibilités économiques en amont de l'activité minière directe. De plus, le choix des collectivités autochtones ciblées par les possibilités de marchés est également influencé par le concept de « local », c'est-à-dire à proximité d'un site minier. Au Canada, les collectivités autochtones définies comme « locales » sont influencées par plusieurs facteurs, notamment les dispositions des accords et traités de revendication territoriale, les processus de consultation et les ententes conclues entre les sociétés minières et les collectivités autochtones.

Cette liste de vérification n'indique pas quels fournisseurs autochtones les sociétés minières doivent privilégier. Son objectif est plutôt de soutenir les entreprises dans la mise en œuvre d'engagements envers les collectivités et de pratiques exemplaires pour déterminer et soutenir les fournisseurs autochtones prioritaires. Certaines sociétés minières donnent la priorité aux fournisseurs autochtones dans les collectivités avec lesquelles elles ont conclu des ententes formelles (p. ex. des ententes sur les répercussions et les avantages ou d'autres types

d'ententes de développement communautaire.) Dans d'autres cas, les entreprises peuvent ne pas s'en tenir à une zone géographique en particulier et envisager de s'approvisionner auprès de fournisseurs autochtones situés en dehors de la collectivité hôte également. Les entreprises peuvent chercher à prouver qu'un fournisseur appartient à des Autochtones, ce qui est souvent défini comme une participation autochtone de 51 % ou plus, ou comme défini par les collectivités autochtones. Des systèmes de certification pour la propriété autochtone ont été mis en place par des organisations telles que le Conseil canadien pour l'entreprise autochtone (CCEA), qui tient à jour une liste de fournisseurs certifiés à l'usage de l'industrie. Le répertoire des entreprises autochtones du gouvernement canadien est une autre liste nationale qui permet de déterminer quelles sont les entreprises autochtones à la disposition de l'industrie.

La définition du terme « local » dans le contexte de l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones peut également être divisée en catégories qui permettent aux entreprises de faire la distinction entre les fournisseurs autochtones et non autochtones basés à proximité et dans une région plus large. Consultez Exemples d'entreprises, qui montrent comment un certain nombre d'entreprises minières ventilent leurs dépenses d'approvisionnement par catégories de fournisseurs et par groupes prioritaires.



ENTENTES SUR LES RÉPERCUSSIONS ET LES AVANTAGES (ERA) ET AUTRES ENTENTES DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Les sociétés minières pourraient codifier toute pratique exemplaire décrite dans cette typologie à l'intérieur d'accords officiels conclus avec des communautés autochtones, comme les ZICO. Ces accords, souvent contraignants, comprennent une variété d'engagements allant au-delà de l'approvisionnement, comme la formation locale, l'embauche, la collaboration en matière de surveillance environnementale, les investissements dans les communautés hors site et le financement des infrastructures. Au Canada, la création de ZICO fait partie des procédures opérationnelles normales de tout projet minier proposé à proximité de communautés autochtones. Du point de vue de l'entreprise, les ZICO favorisent un comportement commercial sain et consolident les efforts visant à maintenir l'acceptabilité sociale.

Une entente moins stricte qui peut définir des priorités similaires pour l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones est un protocole d'entente (PE) ou une lettre d'intention (LI), généralement conclu à un stade précoce du cycle de développement minier, qui peut définir des priorités similaires pour l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones. Bien qu'elles ne soient pas juridiquement contraignantes, ces déclarations peuvent inclure des engagements similaires visant à donner la préférence aux fournisseurs autochtones locaux et à soutenir des programmes destinés à renforcer les capacités des entreprises autochtones. Ces déclarations peuvent constituer la base des négociations des futurs engagements relatifs aux ERA concernant les possibilités commerciales.

Peu d'exemples pourraient être cités, car un grand nombre de ZICO sont habituellement confidentielles. Toutefois, en 2020, la Baffinland Iron Mines Corporation a publié une version modifiée de l'Accord sur la Certitude Inuit conclu entre l'Association Inuit de Qikiqtani et l'entreprise. Un des éléments de cet accord porte sur la stratégie inuite d'approvisionnement et de passation de marchés, qui définit les modalités et les méthodes de participation des entreprises inuites au projet.⁴ Il existe d'autres exemples de ZICO accessibles au public au Nunavut, notamment l'accord conclu par Agnico Eagle avec la Kivalliq Inuit Association dans le cadre du projet Whale Tail.⁵

Les ERA créent souvent un comité de mise en œuvre composé de représentants de la collectivité autochtone et de la société minière. Ces comités peuvent se réunir plusieurs fois au cours de l'année. Une pratique exemplaire consiste généralement à inscrire à l'ordre du jour un point permanent sur les possibilités commerciales, qui permet aux comités de mise en œuvre de discuter ensemble des réussites et des difficultés en matière d'approvisionnement et de formuler des recommandations d'amélioration. Ces réunions donnent souvent lieu à des comptes rendus qui sont distribués aux dirigeants de l'entreprise et de la nation autochtone afin de renforcer la volonté de soutenir les ERA et les possibilités d'approvisionnement local.



4 Qikiqtani Inuit Association, (2020). Inuit Certainty Agreement. <https://www.qia.ca/wp-content/uploads/2020/07/6172020-Executed-Inuit-Certainty-Agreement-for-website.pdf>

5 Kivalliginuit (2017). Whale Tail Project Inuit Impact & Benefit Agreement. <https://kivalliqinuit.ca/wp-content/uploads/2019/02/Whale-Tail-IIBA-2017-06-15.pdf>



CRÉATION DE LA LISTE DE VÉRIFICATION

L'élaboration de cette liste de vérification a été guidée par la consultation de sociétés minières canadiennes et s'appuie sur un ensemble de trousseaux d'outils, de normes en matière d'établissement de rapports et d'études de cas existantes, comme suit :

- **Des trousseaux d'outils axés sur l'approvisionnement local et des orientations plus larges en matière de durabilité, notamment:**

- o Esteves et al. (2010), Procuring from SMEs in local communities: A good practice guide for the Australian mining, oil and gas sectors
- o Société financière internationale (2011), A guide to getting started in local procurement: For companies seeking the benefits of linkages with local SMEs
- o Ressources naturelles Canada (2015), Liste de vérification de la responsabilité sociale des entreprises pour les sociétés minières canadiennes opérant à l'étranger

- **Normes en matière de durabilité et de préparation de rapports utilisées par le secteur minier:**

- o Global Reporting Initiative, General Disclosures 2021, GRI 204: Procurement Practices 2016, GRI 413: Local Communities 2016, and GRI 414: Supplier Social Assessment 2016
- o Association minière du Canada, Towards Sustainable Mining

- o Mining Shared Value and GIZ (2017), Mécanisme de reporting sur l'approvisionnement local dans le secteur minier

- o Responsible Mining Foundation (2022), Responsible Mining Index: Framework 2022

- o The Copper Mark

- o World Gold Council (2019), Responsible Gold Mining Principles

- **Renseignements accessibles au public sur les pratiques des sociétés minières, divulgués par le biais de l'établissement de rapports sur la durabilité et des sites Web des entreprises:**

L'élaboration de cette liste de vérification s'est également appuyée sur des consultations avec des entreprises autochtones, des consultants et d'autres organisations autochtones de développement économique, ainsi qu'avec des représentants de sociétés minières et d'organisations de l'industrie minière opérant au Canada.





PRATIQUES EXEMPLAIRES EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT AUPRÈS D'ENTREPRISES AUTOCHTONES DANS L'INDUSTRIE MINIÈRE CANADIENNE

Le tableau suivant présente les pratiques exemplaires en matière d'approvisionnement local et d'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones en fonction des orientations, des normes et des cadres pour la préparation de rapports existants. Chaque catégorie est décrite en détail dans les sections suivantes.

CATÉGORIE

PRATIQUE

CATÉGORIE	PRATIQUE
1. Stratégie et gestion de l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones	Politiques relatives à l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones et leur intégration dans des politiques plus larges
	Structures de responsabilité et de gestion pour l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones
	Politiques d'approvisionnement autochtone pour l'IAC, l'IACG et d'autres fournisseurs principaux
	Mesurer l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones et établir des rapports à ce propos
	Incitatifs internes et structures de récompense
	Communications internes
	Gestion de groupes aux intérêts multiples avec des partenaires extérieurs
2. Processus d'approvisionnement préférentiel et favorable	Préavis de projets de marchés
	Réservation de contrats pour les fournisseurs autochtones
	Préférences en matière de prix
	Procédures de paiement anticipé et flexible
	Dégrouper les contrats
	Portails d'inscription, de sélection préalable et d'approvisionnement pour les fournisseurs
	Annonces publiques et publicités
	Recherche et évaluation des fournisseurs
	Journées portes ouvertes pour les fournisseurs
	Participation à des événements pertinents et parrainage



3. Partage de renseignements et établissement de rapports

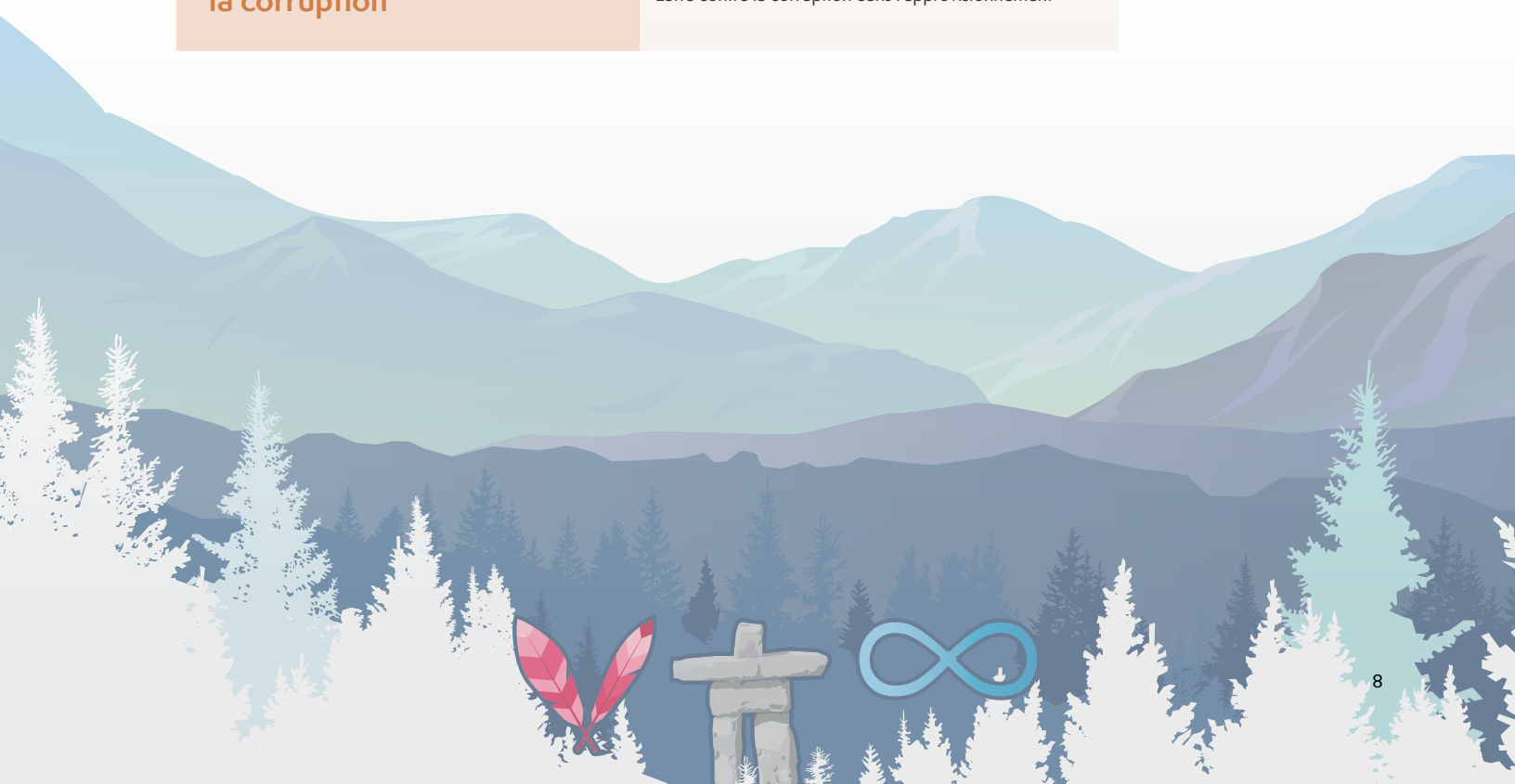
- Procédures pour l'avis de projet de marché
- Avis de besoins en matière d'approvisionnement
- Établissement de rapports sur la durabilité en matière d'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones

4. Renforcement des capacités des fournisseurs existants et potentiels

- Vérifications de la capacité des fournisseurs
- Évaluation des capacités économiques des régions environnantes
- Formation pour les fournisseurs existants et potentiels
- Création et incubation d'entreprises
- Coentreprises
- Octroi de prêts et de subventions aux fournisseurs existants et potentiels
- Formation aux connaissances financières
- Se porter garant des fournisseurs

5. Diligence raisonnable des fournisseurs et lutte contre la corruption

- Diligence raisonnable du fournisseur
- Lutte contre la corruption dans l'approvisionnement





1. STRATÉGIE ET GESTION DE L'APPROVISIONNEMENT AUPRÈS D'ENTREPRISES AUTOCHTONES

Les entreprises qui intègrent les pratiques relatives à l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones dans leurs procédures opérationnelles normalisées ne se contentent pas de mettre en place les politiques qui soutiennent les engagements en matière d'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones, elles instaurent également la culture nécessaire pour soutenir ces efforts.

PRATIQUES EXEMPLAIRES

Politiques relatives à l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones et leur intégration dans des politiques plus larges

L'une des pratiques fondamentales que les sociétés minières peuvent mettre en place pour promouvoir l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones est l'élaboration d'une politique d'approvisionnement local et auprès d'entreprises autochtones. Cette question peut également être abordée dans le cadre d'une politique plus large, telle qu'une politique sur la chaîne d'approvisionnement, tandis que certaines entreprises intègrent l'approvisionnement local et auprès d'entreprises autochtones dans une stratégie de développement durable. Que l'approche de l'approvisionnement soit décrite dans une politique autonome ou dans une politique ou une stratégie plus large, elle comprend généralement les éléments suivants : la finalité et l'engagement; les buts et objectifs stratégiques; la portée; les prescriptions pour les processus internes d'approvisionnement; les détails des efforts de renforcement des capacités; la responsabilité et l'obligation de rendre compte de la mise en œuvre de la politique; les clauses décrivant si la politique s'applique aux partenaires commerciaux, tels que les entreprises en IAC/IACG; et les systèmes pour la surveillance et l'évaluation.

Dans de nombreux cas, les sociétés minières mettent en œuvre des politiques d'approvisionnement concernant l'entreprise qui s'appliquent à tous les sites, tandis que les sites miniers individuels utilisent ce cadre pour

développer une stratégie d'approvisionnement adaptée au contexte local. Dans les cas où les collectivités autochtones sont au centre des relations avec les collectivités hôtes des mines, les politiques locales d'approvisionnement sont souvent mises en œuvre en accordant la priorité à l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones. Dans certains cas, les sociétés minières rendent publiques leurs politiques d'approvisionnement local et auprès d'entreprises autochtones, que ce soit par rapport à l'entreprise ou au site. Cette démarche favorise la transparence et la cohérence, et permet d'améliorer le dialogue avec les intervenants de la collectivité et les fournisseurs locaux de biens et de services afin d'améliorer la préparation et de minimiser les obstacles à la participation au processus d'approvisionnement.

Structures de responsabilité et de gestion pour l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones

La mise en œuvre d'une stratégie d'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones est normalement confiée à un responsable ou à un service interne du site minier. Dans certains cas, la responsabilité incombe aux équipes chargées de l'approvisionnement ou de la chaîne d'approvisionnement, tandis que dans d'autres cas, les équipes chargées des relations avec les collectivités, qui supervisent la mise en œuvre des engagements relatifs aux ERA soutiennent ces efforts. Certaines entreprises créent également, au sein de l'équipe de direction du site minier, un poste consacré au développement commercial dont la fonction est de rechercher des possibilités d'approvisionnement local et de travailler en étroite collaboration avec les entreprises autochtones locales afin de garantir des processus d'approvisionnement transparents, ouverts et équitables, d'éclairer de manière cohérente les possibilités à venir et de minimiser de manière proactive les malentendus.



Les efforts en matière d'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones ont plus de chances d'aboutir lorsqu'il y a une appropriation du site minier et une participation de plusieurs équipes. C'est pourquoi de nombreuses entreprises mettent en place des comités interservices ou des groupes de travail, qui permettent d'améliorer la surveillance et de renforcer le soutien à l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones par le biais des utilisateurs finaux des biens et services. Ces groupes de travail interservices permettent également de cerner les défis et les possibilités de soutien aux fournisseurs autochtones, que les équipes chargées de la chaîne d'approvisionnement pourraient ne pas percevoir par elles-mêmes.

Politiques d'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones pour L'IAC, L'IACG et d'autres fournisseurs principaux

Les entreprises en IAC et en IACG, chargées de la construction ou de l'agrandissement d'une mine, peuvent également avoir mis en place des plans d'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones dans le cadre de leur entente avec une société minière. Les dépenses les plus élevées sont souvent engagées au cours de l'étape de construction d'une mine. La forte demande de biens et de services au cours de cette étape permet aux entreprises en IAC et en IACG d'aider les fournisseurs autochtones à renforcer leurs capacités afin qu'ils puissent également approvisionner le site minier lorsqu'il sera en activité. Les sociétés minières peuvent mettre en œuvre des politiques qui reflètent les exigences imposées aux sociétés en IAC et en IACG pour donner la priorité à l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones.

L'approvisionnement local et l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones peuvent être évalués au cours de la procédure d'appel d'offres en exigeant que les soumissions des entreprises en IAC/IACG présentent des plans d'approvisionnement détaillés. Les entreprises peuvent adapter les critères d'évaluation des soumissions pour faire de l'inclusion des entreprises autochtones une priorité. Une fois qu'un contrat a été attribué, la responsabilité des engagements pris par un entrepreneur en IAC/IACG peut inclure des réunions régulières pour faire le point sur les objectifs en matière

d'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones, par exemple dans le cadre d'un comité mixte. Les contrats peuvent également prévoir des exigences en matière d'établissement de rapports afin de fournir des mises à jour sur les mesures prises pour atteindre les objectifs d'approvisionnement. Il convient d'examiner de quelle manière la firme en IAC/IACG devrait être impliquée dans d'autres consultations communautaires, en fonction de son rôle et de son importance. Par exemple, si la firme en IAC/IACG se charge de tout le recrutement pour l'étape de la construction, les représentants de la société minière devraient être présents lors des réunions communautaires qui abordent la participation des Autochtones.

Mesurer l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones et établir des rapports à ce propos

Pour parvenir à augmenter l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones, les sociétés minières doivent suivre leurs dépenses afin de déterminer le montant des achats effectués auprès de fournisseurs autochtones par rapport à d'autres catégories de fournisseurs. Le suivi des progrès est essentiel pour la gestion de l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones, et la divulgation des dépenses relatives à l'approvisionnement signale aux intervenants l'importance de la question. L'évaluation consiste à classer les fournisseurs d'un site minier donné en fonction de leurs caractéristiques, telles que la proximité du site, et de leur participation à des ententes réglementaires et volontaires. Préciser quels fournisseurs autochtones feront l'objet d'efforts préférentiels en matière d'approvisionnement est une étape nécessaire pour déterminer l'approche la plus appropriée au contexte local.

Les attributs suivants peuvent être utilisés pour catégoriser les fournisseurs : géographique, propriété, taille de l'entreprise, participation des groupes sous-représentés (p. ex. les peuples autochtones, les femmes, les jeunes) et réglementaire (p. ex. lorsque la loi spécifie une définition pour les fournisseurs locaux). Plus la catégorisation des fournisseurs est précise et plus le nombre de catégories de fournisseurs pouvant faire l'objet d'un suivi est élevé, plus une société minière



peut mieux gérer ses progrès. Au minimum, un site minier devrait suivre deux catégories de fournisseurs qui divisent l'aspect « local », qui prend diverses définitions en fonction du contexte, et une deuxième catégorie pour tous les autres fournisseurs. Les dépenses effectuées auprès des fournisseurs locaux peuvent alors être suivies en fonction de la propriété autochtone et non autochtone.

Les sociétés minières peuvent également utiliser ces catégories de fournisseurs pour analyser l'acquisition de certains biens et services. Cela permet de déterminer les principales catégories de dépenses (p. ex. les biens non durables, la logistique et la construction), d'évaluer les progrès et de cibler de nouvelles possibilités commerciales. Cela peut également permettre aux entreprises de cerner les biens ou les services pour lesquels la priorité peut être accordée aux fournisseurs locaux. Les données recueillies sur les dépenses peuvent également révéler des lacunes dans les engagements d'une entreprise en matière d'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones.

Incitatifs internes et structures de récompense

Un aspect essentiel, bien que souvent négligé, de la gestion de l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones est l'utilisation d'incitatifs internes qui récompensent les pratiques d'approvisionnement autochtone au sein d'une entreprise. Les structures conventionnelles de primes en matière d'approvisionnement récompensent les faibles coûts et la livraison rapide de biens et de services, mais ces mesures peuvent désavantager les fournisseurs locaux autochtones, qui peuvent exiger des délais de livraison plus longs ou facturer des tarifs forcément plus élevés. La modification des indicateurs de rendement clés (IRC) pour la direction et le personnel chargé des achats permet de s'assurer que les objectifs en matière d'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones ne sont pas compromis par des incitatifs et que les fournisseurs autochtones bénéficient d'une considération complète et équitable pour l'approvisionnement.

Communications internes

Une autre pratique sous-utilisée est l'utilisation de la communication interne par une société minière pour promouvoir les efforts d'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones. Une communication régulière signale l'importance de ces pratiques à tous les niveaux de l'entreprise, ainsi que les utilisateurs finaux des biens et services achetés. Elle permet de mettre en lumière les efforts déployés pour l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones auprès de l'ensemble du personnel et d'ouvrir des canaux de rétroactions et de suggestions dans une optique d'amélioration. Par exemple, elle peut informer les utilisateurs finaux d'un bien ou d'un service sur les possibilités de réorienter l'approvisionnement des entreprises internationales ou nationales vers des fournisseurs locaux. Les sociétés minières peuvent choisir de communiquer des renseignements sur leurs politiques, leurs programmes et leurs résultats en matière d'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones par le biais de bulletins de nouvelles internes, de tableaux d'affichage et de pages d'information, de réunions et d'ateliers interservices et lors de l'intégration des employés. Les progrès réalisés par le secteur minier sur des questions telles que la santé et la sécurité démontrent le rôle de la communication interne dans l'instauration d'une culture de la sensibilisation.

Gestion de groupes aux intérêts multiples avec des partenaires extérieurs

L'augmentation de l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones de manière durable nécessite des partenariats entre les différents acteurs d'une collectivité hôte et l'économie locale au sens large, ainsi qu'un alignement sur les objectifs de l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones afin de s'assurer que les efforts n'ont pas d'effets négatifs involontaires sur l'économie locale.

Les sociétés minières mettent souvent en œuvre des systèmes de gestion de groupes aux intérêts multiples pour aborder l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones, en consultant régulièrement les intervenants touchés, y compris les membres de la collectivité qui facilitent la communication avec la



société, les membres de la collectivité autochtone, tels que les agents de développement économique, les organes directeurs au sein de la collectivité et les fournisseurs de biens et de services. Cela permet de créer un forum de discussion sur les possibilités et les préoccupations, et de s'assurer que les canaux de rétroactions restent ouverts à tous les acteurs. Certaines sociétés minières choisissent de créer un comité officiel pour l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones, qui peut comprendre une société de développement économique autochtone, des représentants d'établissements de formation professionnelle et des dirigeants communautaires, ainsi que des représentants de la société minière et des fournisseurs. Ce comité peut être un organe autonome ou, dans certains cas, un groupe de travail consacré à l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones est créé dans le cadre d'un réseau existant de comités composés de personnes aux intérêts multiples.

Les réunions de groupes aux intérêts multiples peuvent viser à aborder des questions telles que : les préoccupations soulevées concernant les obstacles susceptibles de compromettre la capacité des fournisseurs autochtones à proposer des biens et des services à un site minier de manière compétitive (p. ex., un représentant du fournisseur peut signaler au comité qu'une route particulière doit être réparée pour améliorer les délais de livraison); dresser la liste des entreprises autochtones qui n'approvisionnent pas encore le site minier, mais qui pourraient le faire; dresser la liste des clients du secteur non minier qui pourraient être ciblés par les fournisseurs pour diversifier leur clientèle, élargir leur offre commerciale et réduire leur dépendance à l'égard des contrats liés à l'exploitation minière; et les défis en matière de réglementation et d'infrastructure qui empêchent de saisir les projets de marchés et les mesures qui peuvent être prises pour relever ces défis.



CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ENTREPRISE

NIVEAU

CRITÈRES

<p>C</p>	<p>Le site ne répond pas à tous les critères de niveau B.</p>
<p>B</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les engagements en matière d'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones sont inclus dans la politique de la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise. 2. Des processus sont mis en œuvre pour permettre de mesurer et d'établir des rapports sur la portion des dépenses d'approvisionnement consacrées aux fournisseurs autochtones, ainsi qu'aux fournisseurs nationaux et internationaux. 3. La mobilisation des fournisseurs autochtones concernant les projets de marchés se fait de manière semi-formelle, par exemple par le biais de comités et de consultations sur les relations avec les collectivités. 4. Les actions visant à cibler l'approvisionnement autochtone sont encouragées et communiquées aux entreprises en IAC/ IACG et aux autres grands entrepreneurs.
<p>A</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Une politique autonome d'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones est en place ou la politique de la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise comprend des points détaillés sur l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones. 2. L'entreprise peut fournir une ventilation de la portion des dépenses d'approvisionnement consacrée aux fournisseurs autochtones, ainsi qu'aux fournisseurs nationaux et internationaux. 3. Des actions visant à cibler l'approvisionnement autochtone sont requises par la société exploitante des entreprises en IAC/ IACG et d'autres grands entrepreneurs. 4. L'approvisionnement autochtone est suivi par les équipes chargées de la chaîne d'approvisionnement à l'aide d'IRC.



CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ENTREPRISE

NIVEAU

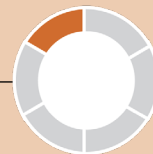
CRITÈRES

AA

1. Les engagements en matière d'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones sont communiqués à tous les échelons sur le site.
2. Un comité ou un groupe de travail composé de représentants de l'entreprise, de fournisseurs autochtones et d'autres organismes de soutien est chargé de déterminer et de poursuivre les possibilités d'approvisionnement local.

AAA

1. L'entreprise collabore avec d'autres sites miniers de la région afin de coordonner les efforts d'approvisionnement et de développement des fournisseurs autochtones.
2. L'entreprise fournit des mises à jour annuelles des besoins prévus en matière d'approvisionnement.
3. L'entreprise informe les détenteurs d'une ERA à l'avance des avis d'appel d'offres à venir.
4. L'entreprise propose des séances d'information aux soumissionnaires autochtones qui n'ont pas été retenus afin de mieux les préparer à répondre aux appels d'offres ultérieurs.



2. PROCÉDURES D'APPROVISIONNEMENT PRÉFÉRENTIELLES ET FAVORABLES POUR LES FOURNISSEURS AUTOCHTONES

Les entreprises peuvent augmenter l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones de plusieurs manières en modifiant les procédures d'approvisionnement pour mieux répondre aux besoins et aux offres des fournisseurs autochtones. Bon nombre de ces changements nécessitent des coûts et un temps de mise en œuvre minimes, mais font une différence considérable dans la capacité des entreprises autochtones à accéder aux possibilités d'approvisionnement.

Chacune de ces pratiques peut être encouragée par une société minière pour ses fournisseurs de premier rang, ou exigée d'eux dans le cadre d'un contrat. Cela est particulièrement important pour les fournisseurs des entreprises en IAC/IACG et d'autres grands prestataires de services, qui peuvent représenter une part importante des dépenses globales d'une société minière au cours du développement de la mine, ainsi que des expansions. En outre, un grand nombre des pratiques exemplaires suivantes peuvent être mises en œuvre en collaboration avec d'autres sites miniers situés à proximité. Par exemple, dans une région où l'activité minière est concentrée, plusieurs entreprises pourraient collaborer à un registre centralisé des fournisseurs, ce qui faciliterait l'accès aux entreprises autochtones présélectionnées.

PRATIQUES EXEMPLAIRES

Préavis de projets de marchés

Une approche courante utilisée par les sociétés minières pour donner la priorité aux fournisseurs autochtones consiste à les aviser au sujet de projets de marchés avant l'ouverture du processus d'appel d'offres public. Cela peut se faire pour une liste prédéterminée de biens ou de services, et ceux qui bénéficient d'un « droit de premier refus » peuvent être spécifiés dans une ERA.

Réservation de contrats pour les fournisseurs autochtones

Les entreprises peuvent aller plus loin et réserver certains contrats de biens et de services aux entreprises autochtones. Ces contrats de biens et de services « réservés » garantissent aux fournisseurs autochtones des possibilités d'approvisionnement, même si d'autres fournisseurs sont en mesure de fournir les mêmes biens ou services à un prix inférieur.

Dans certains cas, les contrats réservés peuvent être obligatoires s'ils sont codifiés dans une ERA, lorsque des biens ou des services réservés sont spécifiés dans une entente pour la durée de vie de la mine, sous réserve d'exigences normales en matière de rendement. De telles ententes peuvent également inclure des conditions « livre ouvert » selon lesquelles le prix convenu ne doit pas dépasser un certain pourcentage de la valeur marchande. Les entreprises ont eu recours à des processus d'appel d'offres collaboratives avec les collectivités autochtones pour les offres réservées afin d'accroître le succès de l'attribution de contrats de biens et de services à des entreprises autochtones présélectionnées, qui soutiennent également le calendrier et le budget de l'exécution du contrat.

Préférences en matière de prix

Certaines entreprises accepteront des prix plus élevés pour les biens et services des fournisseurs autochtones que ceux proposés par les concurrents. Si le coût peut être un facteur déterminant dans l'évaluation des offres, le fait de donner plus de poids à d'autres critères de notation et de participation des autochtones crée des possibilités pour les entreprises qui peuvent être moins compétitives sur le plan du prix que les fournisseurs multinationaux. Les préférences en matière de prix peuvent être informelles ou impliquer l'établissement de critères spécifiques de notation pouvant impliquer des seuils minimums lors de l'évaluation des soumissions.



Procédures de paiement anticipé et flexible

Il est également possible de rendre le processus d'approvisionnement plus accessible aux fournisseurs autochtones en raccourcissant les délais de paiement après la livraison des biens ou des services, ou en proposant un paiement anticipé lorsque cela est nécessaire. Cette approche peut s'avérer cruciale pour les petits fournisseurs, car elle leur permet de conclure des contrats avec une plus grande souplesse et une meilleure prévisibilité des flux de trésorerie. Reconnaisant l'importance d'un paiement rapide et souple des petits fournisseurs, le Business Council for Australia a, par exemple, mis en place le Supplier Payment Code, une initiative menée par l'industrie qui engage les signataires à payer les petits fournisseurs dans les 30 jours suivant la réception d'une facture et à les aider à mettre en œuvre des solutions permettant d'accélérer le processus de facturation.⁶

Dégroupage des contrats

Les processus d'approvisionnement privilégient souvent les fournisseurs multinationaux dont les offres de produits et de services sont diversifiées afin de réduire les coûts de gestion de la chaîne d'approvisionnement et les délais de transaction. D'autre part, certaines sociétés minières dégroupent les contrats plus importants en travaux plus petits qui peuvent être réalisés par des fournisseurs autochtones. Ce dégroupement peut parfois entraîner une augmentation du temps consacré à la gestion de la chaîne d'approvisionnement en raison de l'augmentation du nombre de transactions, mais elle peut aussi révéler des possibilités de réduction des coûts. Par exemple, les grands fournisseurs offrant une gamme plus large de biens et de services peuvent avoir des coûts unitaires plus élevés, tandis que les fournisseurs locaux peuvent être en mesure d'offrir des coûts de livraison réduits en raison de leur proximité au site.

6. Victorian Small Business Commission. (2017). Australian Supplier Payment Code. https://www.bca.com.au/supplier_payment_code

Portails d'inscription, de sélection préalable et d'approvisionnement pour les fournisseurs

L'utilisation d'un système d'inscription des fournisseurs avec une haute visibilité permet d'établir une base de données fiable pour les entreprises afin de rationaliser les processus de sélection préalable et d'appel d'offres. Pour les fournisseurs autochtones, ces portails permettent d'exprimer leur intérêt, les processus d'inscription éliminant la paperasse nécessaire au cours du processus d'appel d'offres.

Lors de l'inscription des fournisseurs, les entreprises peuvent utiliser des catégories de fournisseurs et des méthodes de vérification pour définir des attributs, tels que la propriété autochtone, par l'intermédiaire d'organismes de certification tiers. De nombreux organismes de certification gèrent également des bases de données de fournisseurs. Lors de l'inscription des fournisseurs, les sociétés minières peuvent également recueillir des renseignements sur la taille et la capacité des entreprises locales afin d'orienter les futurs efforts de développement des fournisseurs.

Annonces publiques et publicités

Les méthodes courantes permettant de trouver des fournisseurs potentiels sont les suivantes : publicité dans les médias locaux et les médias sociaux; ressources destinées aux fournisseurs potentiels sur les sites Web des entreprises; panneaux d'affichage et autres enseignes dans les lieux publics, comme un tableau d'affichage dans un espace communautaire; annonces et présentations lors d'événements, tels que des salons professionnels, des congrès miniers, des sommets économiques et de grands événements culturels et de divertissement.

Le message peut être large, annonçant la possibilité d'être présélectionné pour approvisionner un site minier, ou il peut être adapté à l'acquisition de biens ou de services particuliers qui sont déjà offerts par des fournisseurs autochtones. Par exemple, une société minière peut adapter ses publicités aux entreprises de



transport appartenant à des Autochtones pour répondre à un besoin de transport reliant un site minier éloigné. L'accessibilité de ces renseignements est également importante dans le contexte d'un site.

Recherche et évaluation des fournisseurs

Les entreprises peuvent utiliser un certain nombre d'approches pour rechercher de manière proactive de nouveaux fournisseurs faisant partie de l'économie locale, allant de la publicité à la recherche approfondie de fournisseurs. Les entreprises peuvent recruter des fournisseurs autochtones potentiels par le biais d'une mobilisation périodique en personne avec les collectivités environnantes. Cette approche est particulièrement utile dans les régions où la présence des chambres de commerce est limitée, où l'accès aux bureaux de développement économique des collectivités est restreint et où les possibilités d'assister à des salons professionnels sont limitées. Le recrutement peut être effectué par des membres des équipes chargées des relations avec la collectivité ou de la chaîne d'approvisionnement, ou par des consultants ou des organisations non gouvernementales (ONG) ayant une connaissance approfondie de la région et des collectivités adjacentes. La recherche de fournisseurs les plus efficaces concerne non seulement ceux qui sont déjà mobilisés pour approvisionner une mine, mais aussi les fournisseurs potentiels et les entrepreneurs qui pourraient être candidats à un futur programme de développement commercial ou de renforcement des capacités. Une pratique exemplaire consiste à désigner un représentant de l'entreprise pour faciliter les discussions au sein de la collectivité sur la meilleure façon de tirer partie des possibilités d'approvisionnement. Pour ce faire, il peut être nécessaire de définir des objectifs d'approvisionnement avec les dirigeants de la collectivité, tels que le Chef et le Conseil, et les agents du développement économique, d'élaborer des stratégies pour répondre aux besoins futurs en matière d'approvisionnement, de discuter de la capacité des fournisseurs à soumissionner sur de futurs contrats et de se réunir pour faire le point sur les objectifs et les résultats en matière d'approvisionnement.

Journées portes ouvertes pour les fournisseurs

Les sociétés minières peuvent inviter les entreprises, les gouvernements et les associations autochtones concernés à rencontrer les représentants de la chaîne d'approvisionnement pour discuter des besoins actuels et prévus du site en matière d'approvisionnement. Ces événements permettent aux sociétés minières d'entrer en contact avec des fournisseurs potentiels et d'établir des partenariats ouverts et mutuellement bénéfiques. Ils permettent également d'améliorer le dialogue sur les exigences spécifiques en matière de biens et de services, sur la manière dont les fournisseurs peuvent participer au mieux dans les systèmes d'approvisionnement de l'entreprise et sur la manière de structurer au mieux les programmes de renforcement des capacités pour les entreprises locales.

Participation à des événements pertinents et parrainage

Les entreprises peuvent également trouver des fournisseurs autochtones en participant à des événements de l'industrie et à des salons professionnels, ainsi qu'à de grands événements culturels et de divertissement. La participation à ces événements favorise l'accessibilité des exploitations minières pour les fournisseurs existants et potentiels de la région. Le parrainage d'événements pertinents accroît également la visibilité d'une société minière, par exemple en établissant une présence lors d'événements sur l'entrepreneuriat destinés aux jeunes afin de recruter des talents et de promouvoir des possibilités d'affaires. d'approvisionnement de l'entreprise et sur la manière de structurer au mieux les programmes de renforcement des capacités pour les entreprises locales.



CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ENTREPRISE

NIVEAU

CRITÈRES

C

Le site ne répond pas à tous les critères de niveau B.

B

1. Il y a une volonté manifeste de mettre en œuvre des procédures d'approvisionnement préférentielles et favorables aux fournisseurs autochtones.
2. Certains biens et services sont achetés à des fournisseurs autochtones selon un processus d'approvisionnement différencié, au cas par cas. Ces processus peuvent inclure l'avis préalable de projets de marchés, la réservation de contrats aux fournisseurs autochtones, des préférences en matière de prix, des procédures de paiement anticipées et flexibles, et le dégroupement de contrats.
3. Des systèmes sont mis en œuvre pour formaliser ces processus (p. ex. la définition de critères pour les types de lots de travaux soumis à la préférence autochtone, les catégories de biens et de services susceptibles d'être fortement utilisés par les Autochtones).
4. L'entreprise organise des séances d'information à l'intention des fournisseurs chaque année ou dans le cadre d'événements réguliers liés aux relations avec la collectivité.

A

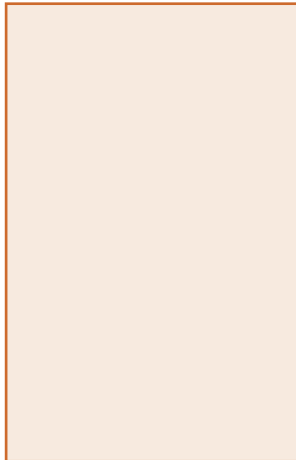
1. L'approche de l'entreprise en matière de préférences et de procédures d'approvisionnement favorables est détaillée dans sa politique d'approvisionnement local ou de chaîne d'approvisionnement.
2. L'entreprise mesure et déclare la valeur totale des contrats attribués aux fournisseurs autochtones grâce aux préférences et aux procédures d'approvisionnement favorables en place.



CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ENTREPRISE

NIVEAU

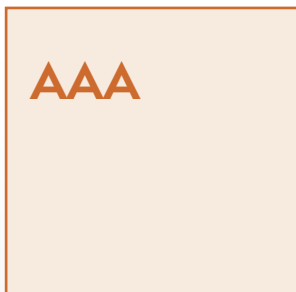
CRITÈRES



- 3. Les fournisseurs autochtones ont accès au développement commercial et au soutien au renforcement des capacités pour soumissionner sur les futurs lots de travaux, ce qui garantit l'élimination progressive des processus d'approvisionnement préférentiels et favorables.
- 4. L'approche de l'entreprise en matière de préférences et de procédures d'approvisionnement favorables est présentée dans les communications externes (p. ex. une section du site Web consacrée aux fournisseurs).
- 5. L'entreprise organise des séances d'information à l'intention des fournisseurs deux fois par an ou plus fréquemment.



- 1. Les utilisateurs finaux de biens et de services reçoivent des documents d'orientation et une formation ultérieure sur les préférences et les procédures d'approvisionnement favorables en place.



- 1. L'entreprise collabore avec les fournisseurs autochtones pour leur permettre de soumissionner sur des lots de travaux plus importants et pour éliminer progressivement les préférences dans les procédures d'approvisionnement, en utilisant une approche d'amélioration continue, en partenariat avec d'autres institutions locales (p. ex. des centres de formation professionnelle, des programmes gouvernementaux).





3. PARTAGE DE RENSEIGNEMENTS PRATIQUES ET ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS

Un processus d'approvisionnement ouvert, accessible et transparent, qui fournit des renseignements pratiques aux fournisseurs actuels et potentiels, est un élément clé pour faciliter l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones. Le partage proactif de renseignements avec les fournisseurs et les autres intervenants contribue à donner aux collectivités autochtones les moyens de saisir les possibilités d'approvisionnement, et peut également réduire les délais de transaction pour une société minière en limitant les demandes de renseignements. De plus, l'établissement de rapports complets aide les entités chargées d'évaluer les contributions économiques et sociales d'une société minière. Voici un certain nombre de moyens par lesquels les sociétés minières peuvent partager des renseignements sur leurs pratiques et programmes d'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones.

PRATIQUES EXEMPLAIRES

Procédures pour l'avis de projet de marché

Les sociétés minières prennent des mesures pour s'assurer que les fournisseurs autochtones actuels et potentiels sont au courant des processus d'approvisionnement en place sur un site minier. La transmission de renseignements coïncide souvent avec le renforcement des capacités des fournisseurs, ce qui peut aider les entreprises à accéder à des possibilités d'amélioration des compétences et à s'engager avec de nouveaux clients, y compris ceux qui ne font pas partie du secteur minier. La fourniture de renseignements détaillés sur les processus d'approvisionnement permet également aux entreprises autochtones de bénéficier d'une prise en compte complète et équitable pour les contrats potentiels, ce qui soutient également l'acceptabilité sociale d'un site. Les entreprises peuvent fournir des renseignements pratiques par le biais de divers canaux de communication ainsi que par des programmes de renforcement des capacités, notamment : les sections « approvisionnement » ou « fournisseurs » des sites Web des entreprises et des sites spécifiques; la distribution de guides et de brochures imprimés; les journées portes ouvertes pour les fournisseurs et les ateliers de renforcement des capacités; les salons professionnels et autres

événements de l'industrie; et la sensibilisation par le biais des médias locaux.

Avis de besoins en matière d'approvisionnement

Les entreprises informent souvent les fournisseurs potentiels des besoins prévisionnels en matière d'approvisionnement dans le cadre de communications, de journées portes ouvertes pour les fournisseurs, de formations commerciales et de vérifications des fournisseurs. Les sociétés minières peuvent donner la priorité aux fournisseurs autochtones, tout en gérant les attentes des fournisseurs en ce qui concerne la disponibilité, la durée ou la garantie des contrats futurs.

Les entreprises s'engagent souvent, dans le cadre d'une ERA, à aviser certaines collectivités autochtones locales à l'avance, avant que les projets de marchés soient rendus publics. Le préavis consiste souvent en un nombre constant de jours (quinze jours par exemple), avec la possibilité de faire des exceptions pour qu'une entreprise puisse aborder un problème de santé et de sécurité ou d'environnement nécessitant une action immédiate. Les avis préalables des projets de marchés peuvent souvent renforcer l'importance pour les entreprises non autochtones de s'associer à des entreprises autochtones lorsque des capacités accrues sont requises pour la sélection préalable.

Établissement de rapports sur la durabilité en matière d'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones

La diffusion publique de renseignements sur les processus d'approvisionnement d'un site signale l'importance de la question à l'interne et permet aux fournisseurs et aux autres intervenants du pays hôte de disposer de renseignements pratiques, facilitant ainsi un dialogue plus ouvert sur les projets de marchés. L'établissement de rapports sur les initiatives et les dépenses en matière d'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones peuvent également être évalués par les agences de notation ESG ou exigés par les autorités de réglementation, ainsi que dans le cadre des ERA conclues avec les collectivités autochtones.



CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ENTREPRISE

NIVEAU

CRITÈRES

C

Le site ne répond pas à tous les critères de niveau B.

B

1. Les coordonnées des personnes à contacter pour l'approvisionnement du site sont mises à la disposition du public.
2. Des renseignements pratiques sur la manière de s'inscrire en tant que fournisseur sont fournis sur demande aux entreprises autochtones.
3. L'établissement de rapports sur la durabilité est conforme à la norme GRI 204 : Pratiques d'approvisionnement, fournissant une ventilation des dépenses relatives à l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones et des définitions des catégories de fournisseurs.

A

1. Des renseignements pratiques concernant le processus d'approvisionnement du site sont accessibles au public sur le site Web de l'entreprise (p. ex. comment s'inscrire pour devenir fournisseur, les attentes des fournisseurs).
2. L'établissement de rapports sur la durabilité surpasse la norme GRI 204 : Pratiques d'approvisionnement fournissant des précisions sur la manière dont l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones est géré sur le site.
3. Lorsque l'approvisionnement autochtone est inclus dans des ERA ou d'autres ententes de développement communautaire, il est pris en compte dans l'établissement de rapports sur la durabilité.



CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ENTREPRISE

NIVEAU

CRITÈRES

AA

1. Les données sur les dépenses d'approvisionnement pour les catégories de biens et de services sont accessibles au public.
2. Les renseignements relatifs à l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones sont divulgués chaque année conformément au mécanisme de déclaration de l'approvisionnement local pour l'industrie minière.
3. Les renseignements publiés conformément à la déclaration de l'approvisionnement local pour l'industrie minière sont disponibles sur le site Web de l'entreprise.
4. Une liste des ERA ou d'autres ententes de développement communautaire avec les collectivités autochtones sont incluses dans l'établissement de rapports sur la durabilité.

AAA

1. L'entreprise collabore avec d'autres sites miniers au niveau provincial, territorial ou national afin d'accroître le partage de renseignements sur les dépenses en matière d'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones et sur les initiatives pertinentes.
2. L'entreprise collabore avec les associations minières concernées pour fournir des données sur les besoins en approvisionnement et normaliser les renseignements afin d'informer les fournisseurs autochtones des projets de marchés.



4. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES FOURNISSEURS EXISTANTS ET POTENTIELS

À part les difficultés liées au recensement des fournisseurs autochtones, les entreprises peuvent également éprouver des problèmes concernant la capacité des fournisseurs à fournir des biens et des services en quantité suffisante ou de la qualité requise. Les fournisseurs autochtones peuvent se heurter à des obstacles qui les empêchent de répondre aux exigences de capacité ou de se conformer aux normes ou certifications pertinentes. Certaines sociétés minières allouent des ressources à des programmes de renforcement des capacités qui aident les entreprises à surmonter ces obstacles.

Aux fins de la présente liste de vérification, le renforcement des capacités se rapporte aux actions décrites dans les sections Transfert de technologie et Offrir de la formation du Rapport sur l'investissement dans le monde 2001 : Promouvoir les liens de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Parmi les actions de renforcement des capacités que les entreprises peuvent entreprendre, on distingue deux approches principales : les actions qui équipent les fournisseurs de la technologie nécessaire pour fournir des services qu'ils ne sont pas en mesure de fournir actuellement et les actions qui augmentent la capacité et la fiabilité des services existants. Ces approches sont décrites plus en détail dans le tableau suivant.⁷

APPROCHE

ACTIONS

APPROCHE	ACTIONS
Transfert de technologie des produits	<p>Fourniture d'un savoir-faire en matière de produits exclusifs.</p> <p>Transfert des conceptions de produits et des spécifications techniques.</p> <p>Consultations techniques avec les fournisseurs pour les aider à maîtriser les nouvelles technologies.</p> <p>Rétroactions sur les performances des produits afin d'aider les fournisseurs à améliorer leur rendement.</p> <p>Collaboration dans la recherche-développement.</p>
Transfert de la technologie des processus	<p>Mise à disposition d'appareils et d'équipements aux fournisseurs.</p> <p>Soutien technique en matière de planification de la production, de gestion de la qualité, d'inspection et de mise à l'essai.</p> <p>Visites des installations des fournisseurs pour les conseiller sur l'aménagement, les opérations et la qualité.</p> <p>Formation de « clubs de coopération » pour interagir avec ou entre les fournisseurs sur des questions techniques.</p> <p>Soutien aux employés pour la création de leur propre entreprise.</p>

7. Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement. (2001). World Investment Report 2001: Promoting Linkages. <https://unctad.org/publication/world-investment-report-2001>



APPROCHE

ACTIONS

<p>Transfert de savoir-faire en matière d'organisation et de gestion</p>	<p>Soutien à la gestion des stocks et à l'utilisation des systèmes juste-à-temps et d'autres systèmes.</p> <p>Soutien à la mise en œuvre de systèmes d'assurance qualité.</p> <p>Introduction à de nouvelles pratiques telles que la gestion de réseau ou les techniques financières, d'achat et de marketing.</p>
<p>Offrir de la formation</p>	<p>Cours de formation dans les filiales pour le personnel des fournisseurs.</p> <p>Offrir l'accès à des programmes de formation internes.</p> <p>Envoi d'équipes d'experts chez les fournisseurs pour offrir une formation sur place.</p> <p>Promotion de l'apprentissage coopératif parmi les fournisseurs.</p> <p>Échanges informels.</p>

Les sociétés minières peuvent soutenir des institutions telles que les associations professionnelles locales en leur apportant des dons sous forme de financement ou d'équipement. Les sociétés minières peuvent également proposer des formations à ces organisations afin d'améliorer la qualité des services ou de les aider à établir des liens avec des institutions et des experts de plus grande envergure, ce qui permet le partage des connaissances. Le renforcement des capacités des fournisseurs nécessite un écosystème dans lequel les sociétés minières jouent un rôle important. Il est essentiel que les entreprises trouvent et soient en contact régulier avec les chambres de commerce locales, les agences de développement régional, les établissements universitaires et d'autres partenaires potentiels afin d'établir les fondations qui permettent la création d'entreprises locales durables.

Les sociétés minières peuvent également soutenir les entreprises autochtones en leur fournissant des renseignements généraux sur le marché afin de les aider à trouver de nouveaux clients. Ces efforts s'inscrivent souvent dans le cadre des efforts déployés par les entreprises pour atténuer la dépendance des fournisseurs à l'égard d'une exploitation minière et pour favoriser la diversification des compétences et des offres de produits et de services. Cette approche peut impliquer l'utilisation de portails de fournisseurs utilisés par des entreprises de différents secteurs ou l'invitation de clients potentiels à des journées portes ouvertes et à des séances de formation.

Le renforcement des capacités ne signifie pas seulement renforcer les capacités des entreprises fournisseurs. Il faut également renforcer l'environnement des entreprises pour tisser des liens. Quelques exemples d'actions susceptibles de renforcer l'environnement des entreprises nommées par Jenkins et coll. (2007) comprennent la création d'écoles et d'instituts professionnels, de fournisseurs locaux de services aux entreprises à but lucratif et non lucratif, de bureaux de crédit, d'organisations d'entrepreneurs, d'associations de petites entreprises et de chambres de commerce, de courtiers de liaison et d'organismes gouvernementaux.⁸

8. Jenkins, B., Akhalkatsi, A., Roberts, B., & Gardiner, A. (2007). Business Linkages: Lessons, Opportunities and Challenges. Société financière internationale, International Business Leaders Forum, and the Kennedy School of Government, Harvard University. [Business Linkages: Lessons, Opportunities, and Challenges \(harvard.edu\)](https://www.bis.org/publ/bllinkages/Linkages_Lessons_Opportunities_and_Challenges_harvard.edu)



PRATIQUES EXEMPLAIRES

Vérifications de la capacité des fournisseurs

Dans le cadre des efforts de renforcement des capacités, il est primordial que les entreprises comprennent la capacité actuelle des fournisseurs potentiels ainsi que le potentiel de fourniture de biens et de services nécessaires à une exploitation minière à l'avenir. Les sociétés minières peuvent évaluer cette capacité en procédant à des vérifications de leurs fournisseurs. Ces efforts vont au-delà de l'inscription des fournisseurs et de l'évaluation des capacités à fournir des biens ou des services à la suite d'une formation initiale. Ces vérifications fournissent des renseignements essentiels pour orienter les programmes de renforcement des capacités.

Évaluation des capacités économiques des régions environnantes

Les vérifications de la capacité peuvent aller au-delà des capacités des entreprises individuelles pour évaluer les capacités économiques de la zone d'influence entourant un site minier. Ce faisant, une entreprise peut cerner des modèles dans les possibilités et les défis pour les fournisseurs autochtones afin de mieux orienter ses efforts de renforcement des capacités. Les représentants de l'entreprise sont les mieux placés pour mettre en œuvre ces stratégies grâce à une collaboration constante avec les membres de la collectivité.

Au cours des étapes de planification et de développement d'une mine, les entreprises peuvent procéder à des évaluations approfondies des capacités économiques de la région environnante dans le cadre d'études de faisabilité. Cela permet de cerner les candidats et les approches appropriées pour les efforts de renforcement des capacités à long terme. Une autre méthode consiste à évaluer les capacités économiques des entreprises autochtones à partir d'un échantillon aléatoire d'entreprises de différents secteurs, en mettant l'accent sur la gestion, les relations avec les fournisseurs et d'autres compétences commerciales. L'entreprise peut ensuite utiliser ces renseignements pour élaborer un plan d'action en partenariat avec les dirigeants des collectivités autochtones.

Dans certains cas, les collectivités autochtones peuvent disposer d'une étude existante portant sur la main-d'œuvre socioéconomique et la préparation des entreprises. Si les données peuvent être partagées avec la société minière, elles peuvent constituer une fondation solide pour établir un programme spécifique au site afin d'accroître les possibilités et d'aborder les obstacles potentiels.

Formation pour les fournisseurs existants et potentiels

Pour renforcer les capacités des fournisseurs existants et potentiels, les sociétés minières peuvent proposer différents types et formats de formation en fonction des intérêts et des besoins de la collectivité. Cela peut prendre la forme d'ateliers pour les fournisseurs, d'offres de cours permanents dans un centre spécialisé, d'un parrainage par l'entreprise de la direction ou du personnel du fournisseur pour suivre des cours auprès d'un prestataire externe, comme une école professionnelle ou une ONG, ou encore de la distribution de documents de formation. Un exemple est la création d'un centre de formation pour les entrepreneurs autochtones afin d'offrir des possibilités de développement des compétences dans des domaines tels que l'administration, l'entrepreneuriat, la gestion financière, la santé et la sécurité et la gestion de la qualité.

Création et incubation d'entreprises

Dans les contextes où les fournisseurs locaux sont limités en ce qui concerne la fourniture de biens ou de services en particulier, il peut y avoir des possibilités pour une société minière de soutenir la création ou la formalisation d'une entreprise ou d'une coopérative pour approvisionner une exploitation minière. Certaines entreprises peuvent prendre des mesures supplémentaires pour soutenir le renforcement des capacités de ces entités, par exemple en parrainant des programmes de formation. Ces efforts peuvent être soutenus par des partenaires, tels que des groupes communautaires, des gouvernements ou des NGO.



Coentreprises

Les coentreprises sont des entités formées par deux ou plusieurs entreprises qui travaillent en coopération, en partageant la propriété, la gouvernance, les bénéfices et les risques. Les entreprises peuvent soutenir la création de coentreprises entre des entreprises autochtones et des partenaires qui offrent des capacités techniques et de gestion pour approvisionner une exploitation minière. Il s'agit d'une caractéristique commune aux ERA au Canada, qui offre des possibilités de renforcement des capacités pour les entreprises autochtones. Dans le cadre d'une coentreprise, les entreprises ou les entrepreneurs autochtones peuvent bénéficier de l'appui des ressources humaines et des ressources financières pour l'exécution de contrats de plus grande envergure. La répartition des rôles de gestion pour garantir l'appropriation de la portée des travaux et la mise en place de plans de transition sont essentielles pour garantir que les avantages escomptés pour les partenaires autochtones se concrétisent.

Octroi de prêts et de subventions aux fournisseurs existants et potentiels

L'un des principaux obstacles auxquels sont confrontés les fournisseurs locaux est l'accès aux capitaux. Les sociétés minières peuvent soutenir l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones en aidant les fournisseurs existants et les fournisseurs potentiels à accéder au financement. Certaines entreprises peuvent financer directement les entreprises autochtones par le biais d'un prêt, d'une subvention ou d'un financement par actions. Par exemple, une entreprise peut créer un fonds communautaire pour accorder des prêts sans intérêt à des fournisseurs locaux, avec une obligation de remboursement total ou partiel. Cela peut se faire en partenariat avec d'autres institutions, telles qu'une chambre de commerce, afin de vérifier l'admissibilité des entreprises.

Formation aux connaissances financières

Les aptitudes commerciales et les connaissances financières augmentent la capacité d'un fournisseur à accéder au financement. La tenue de registres, la gestion des ressources humaines, les pratiques statutaires et la gestion des coûts sont autant de compétences commerciales essentielles que les entreprises peuvent enseigner, soit directement, soit en partenariat avec des établissements d'enseignement ou des institutions financières.

Se porter garant des fournisseurs

Les entreprises peuvent également aider les fournisseurs à accéder au crédit en se portant garantes de l'entreprise, par exemple en fournissant une promesse d'achat ou une preuve de formation ou de vérification du fournisseur. Les fournisseurs peuvent utiliser ces renseignements pour accéder au crédit et financer la main-d'œuvre et les matériaux nécessaires à l'exécution des contrats miniers, ainsi que des contrats pour d'autres clients.



CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ENTREPRISE

NIVEAU

CRITÈRES

C	Le site ne répond pas à tous les critères de niveau B.
B	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le soutien au renforcement des capacités des fournisseurs actuels et potentiels est proposé au cas par cas. 2. Des renseignements sont demandés aux fournisseurs concernant leur capacité (p. ex. le nombre d'employés et le chiffre d'affaires annuel). 3. Les coentreprises entre les fournisseurs autochtones et d'autres entreprises sont facilitées au cas par cas.
A	<ol style="list-style-type: none"> 1. Un processus formel de soutien au renforcement des capacités est en place, y compris des critères d'admissibilité pour les types d'entreprises qui bénéficient d'un soutien. 2. Des partenariats formels sont en place pour soutenir le renforcement des capacités (p. ex. les institutions de formation professionnelle). 3. Un système est en place pour évaluer la capacité des fournisseurs, qui intègre divers paramètres (p. ex. la formation et la certification des employés). 4. Les coentreprises sont mises en place pour assurer la fourniture de biens et de services particuliers. 5. L'entreprise aide les fournisseurs autochtones à obtenir un financement au cas par cas.
AA	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'entreprise a mis en place un processus de financement formel en partenariat avec des institutions financières. 2. Les utilisateurs finaux de biens et de services participent aux initiatives de renforcement des capacités des fournisseurs.
AAA	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'entreprise collabore avec des fournisseurs autochtones pour diversifier les offres de produits et de services, faciliter les partenariats et obtenir le financement nécessaire à l'extension des capacités.



5. DILIGENCE RAISONNABLE DES FOURNISSEURS ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

L'approvisionnement est un élément important de la lutte contre les risques liés à la corruption, au travail forcé et au travail des enfants, ainsi qu'à d'autres violations des droits environnementaux, sociaux et des droits de la personne dans les chaînes d'approvisionnement en amont. La diligence raisonnable des fournisseurs et la lutte contre la corruption en amont des opérations minières sont donc essentielles, et la surveillance devrait s'étendre au-delà des fournisseurs avec lesquels l'entreprise est en relation directe. Même lorsque ces risques sont minimes ou inexistant au Canada, comme le travail forcé, les réglementations exigent de plus en plus que les entreprises divulguent leurs efforts pour prévenir de telles pratiques, et les investisseurs et les agences de notation ESG demandent des preuves des systèmes de diligence raisonnable.

PRATIQUES EXEMPLAIRES

Diligence raisonnable du fournisseur

La diligence raisonnable à l'égard des fournisseurs implique l'évaluation des fournisseurs en fonction d'un ensemble défini de critères et la mise en place d'une surveillance afin d'obliger les fournisseurs à respecter des normes de pratique. Une pratique fondamentale consiste à mettre en œuvre un code de conduite pour les fournisseurs et à leur demander d'en accepter formellement les conditions. Selon le contexte local, les entreprises peuvent prendre des mesures proactives, par exemple en procédant à des vérifications de routine des fournisseurs.

Lutte contre la corruption dans l'approvisionnement

La corruption dans l'octroi de contrats d'approvisionnement est un risque majeur dans les pays dont l'industrie minière est naissante, avancée ou mature. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), dans son rapport intitulé *Corruption in the Extractive Value Chain : Typology of Risks, Mitigation Measures and Incentives* (Corruption dans la chaîne de valeur des industries extractives : typologie des risques, mesures d'atténuation et incitations) décrit les innombrables façons dont la corruption peut se produire lors de l'approvisionnement à chaque étape du cycle de vie de l'exploitation minière, y compris l'usage abusif des exigences en matière de contenu local.⁹ Ces pratiques compromettent le partage des bénéfices dans les collectivités hôtes, ce qui peut conduire à une opposition à l'activité minière.

Pour prévenir la corruption au cours des processus d'approvisionnement, les entreprises mettent en œuvre des codes de conduite et des politiques de lutte contre la corruption, qui peuvent s'étendre des employés à l'ensemble des partenaires commerciaux, y compris les fournisseurs et les entrepreneurs.

9. Organisation de coopération et de développement économiques. (2016). *Corruption in the Extractive Value Chain: Typology of Risks, Mitigation Measures and Incentives*. (en anglais seulement) https://www.oecd-ilibrary.org/fr/development/corruption-in-the-extractive-value-chain_9789264256569-en



CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ENTREPRISE

NIVEAU

CRITÈRES

C

Le site ne répond pas à tous les critères de niveau B.

B

1. Les fournisseurs de biens et de services sont explicitement inclus dans le code de conduite de l'entreprise, qui décrit les attentes des fournisseurs et des personnes chargées de l'octroi des contrats d'approvisionnement.
2. La direction et le personnel chargé de l'approvisionnement reçoit une formation sur la diligence raisonnable à l'égard des fournisseurs et sur la lutte contre la corruption.
3. Les attentes des fournisseurs sont communiquées aux fournisseurs actuels et potentiels dans le cadre du processus d'inscription.
4. L'entreprise a mis en place un système pour répondre aux préoccupations concernant la conduite des fournisseurs ou la corruption dans le cadre du processus d'approvisionnement.

A

1. Un code de conduite des fournisseurs est mis à la disposition du public sur le site Web de l'entreprise et sous d'autres formes si nécessaire.
2. Les fournisseurs sont tenus de reconnaître les attentes décrites dans le code de conduite des fournisseurs et doivent réaffirmer leur adhésion au code pendant toute la durée du contrat.
3. L'entreprise effectue des vérifications pour évaluer le respect du code de conduite par les fournisseurs.
4. Un système de dénonciation a été mis en place pour permettre aux employés et aux fournisseurs de faire part de leurs inquiétudes quant à la conduite à adopter au cours des processus d'approvisionnement.



CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ENTREPRISE

NIVEAU

CRITÈRES

AA

1. Les fournisseurs sont tenus de divulguer des renseignements sur la propriété bénéficiaire.
2. Les fournisseurs reçoivent une formation sur le code de conduite et les attentes des fournisseurs.

AAA

1. L'entreprise collabore avec d'autres sites miniers à l'échelle provinciale/territoriale ou nationale afin de normaliser les approches en matière de diligence raisonnable des fournisseurs et de lutte contre la corruption dans les pratiques d'approvisionnement.

